

Réunion clubs : projets AG

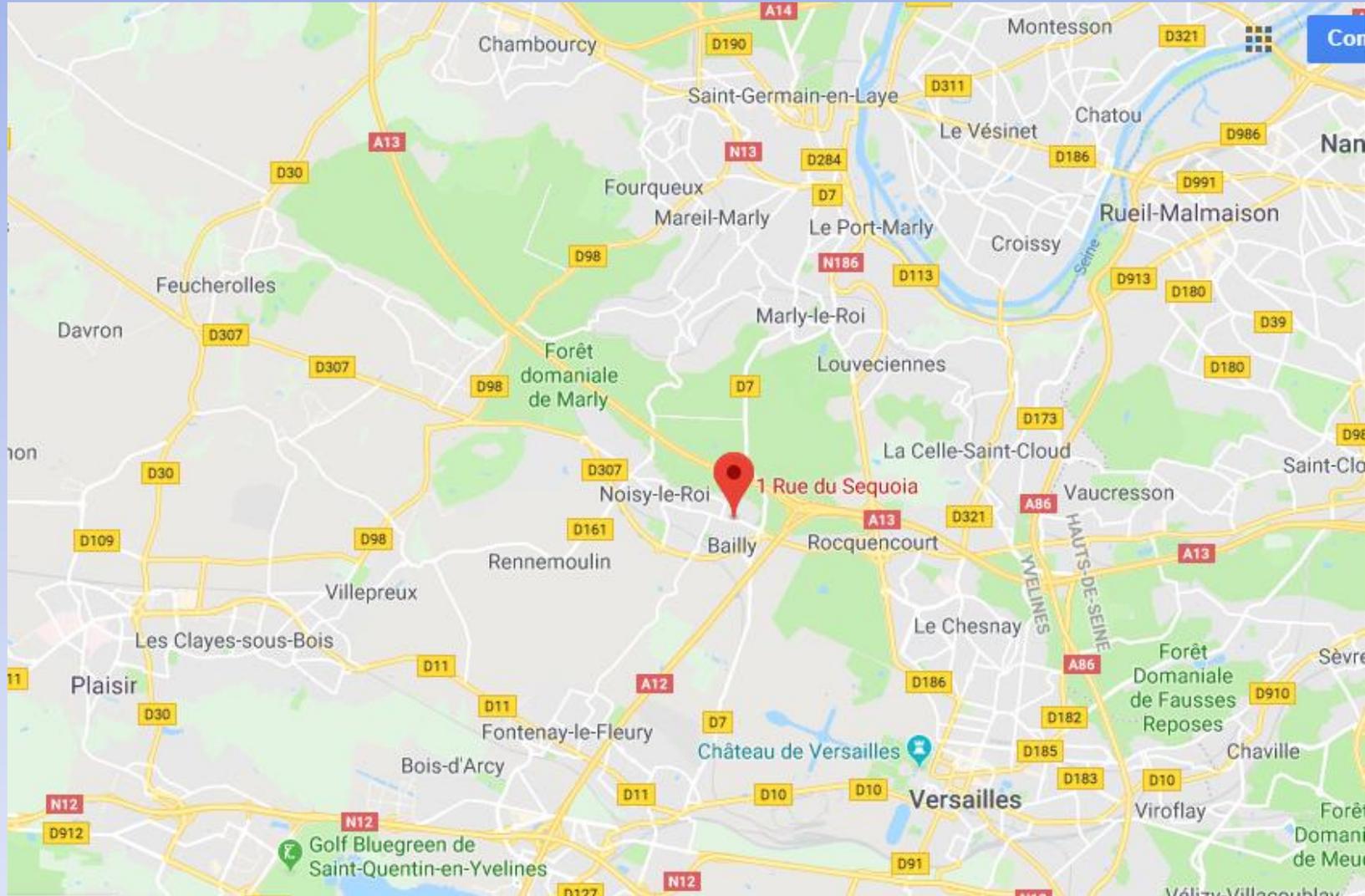
Vendredi 25 mai 2018



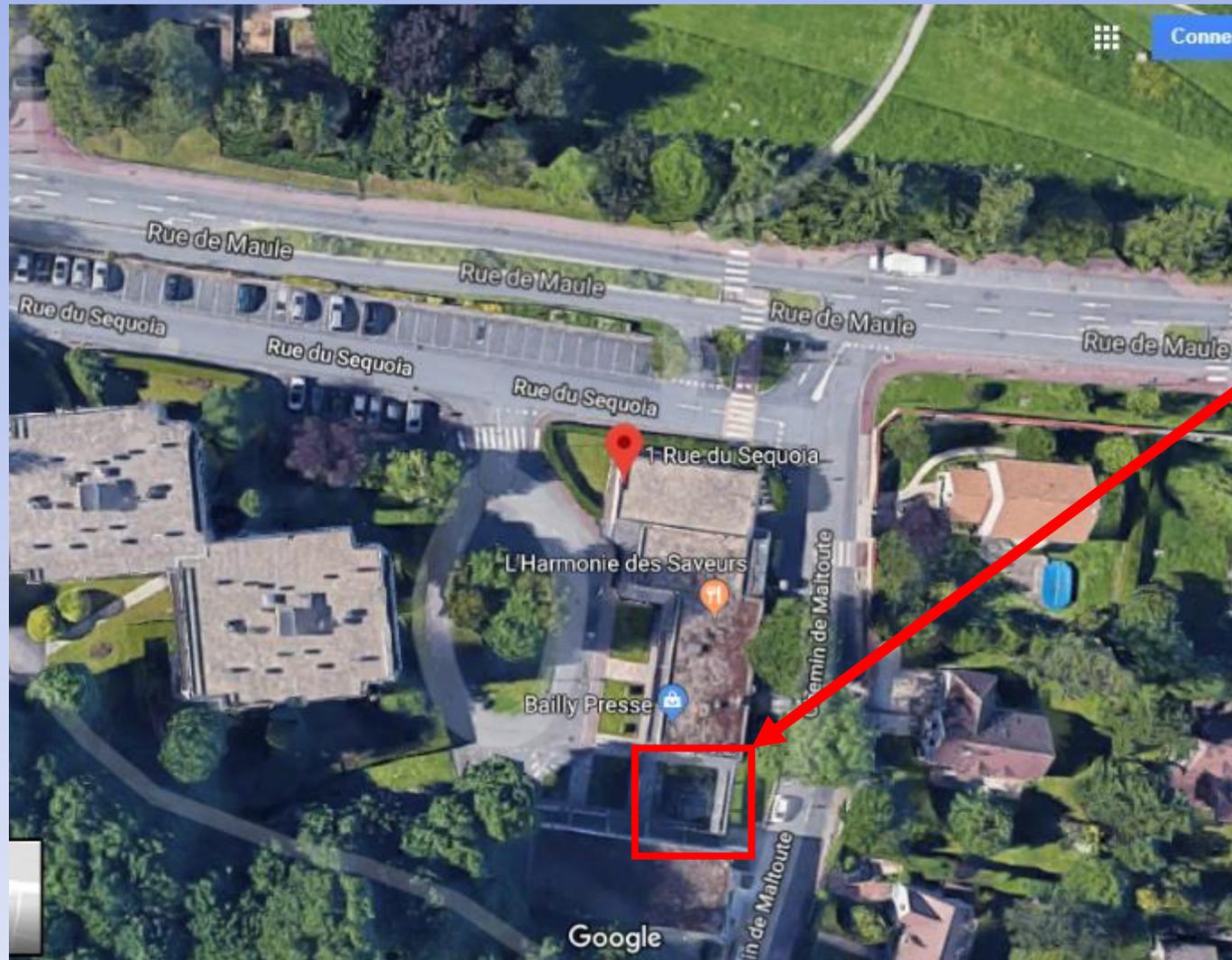
Ordre du jour

- Points achat local Bailly
- Vœux pour l'AG 2018
- Arrêté des comptes au 31/12/2017
- Retour sur AG FFHB
- Mise en place lutte contre les incivilités
- Questions diverses
- Prochaines échéances

1– Nouveau bureau : 1 rue sequoia à Bailly



1- Nouveau bureau : 1 rue sequoia à Bailly



1- Nouveau bureau : 1 rue sequoia à Bailly



1- Bailly



1- Travaux en cours



1- Aménagements prévus



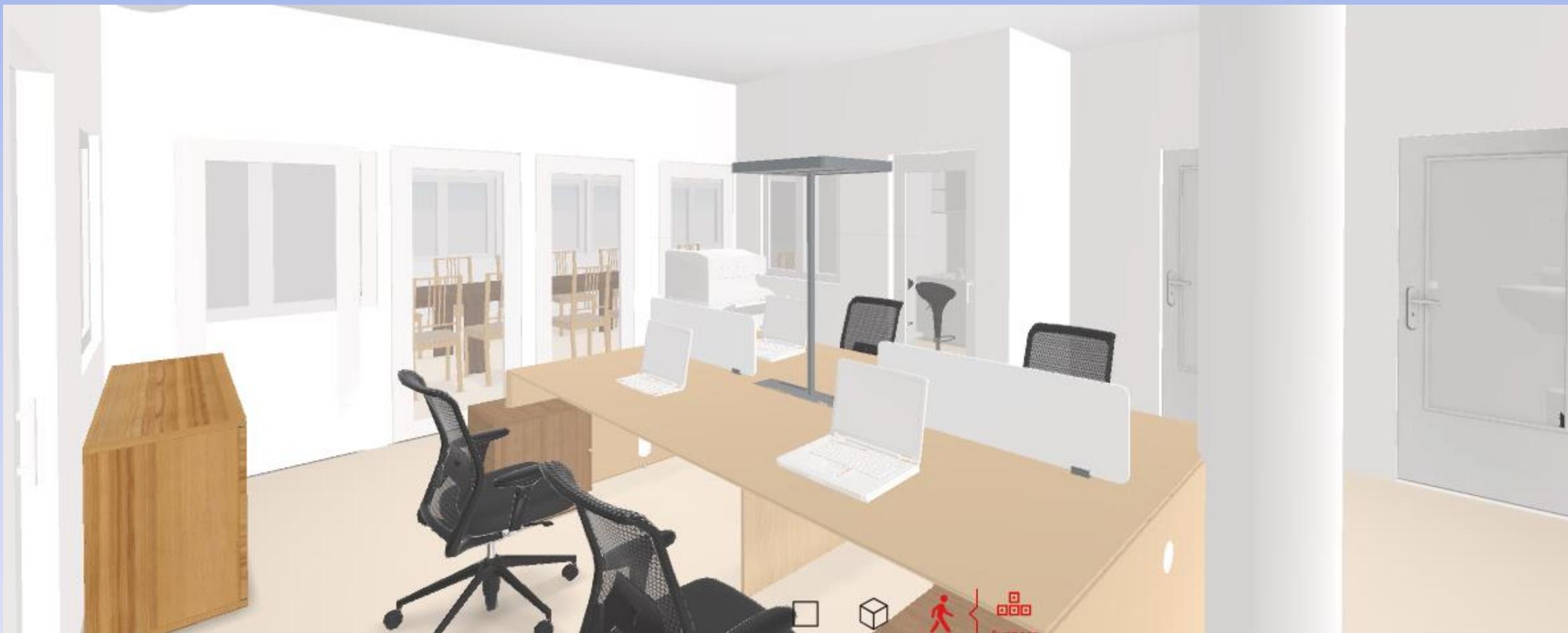
1- Aménagements prévus



1- Aménagements prévus



1- Aménagements prévus



1– Le financement

- Prix : 170 000 € hors frais de notaire
- Prêt de 50 000 € à taux 0 % obtenu auprès de la FFHB (Fin juin 2022)
 - Remboursable sur 4 ans à compter du 01/07/2018 : mensualité de 1042 €
 - Le reste de l'achat a été financé sur les fonds propres du comité

- Déménagement le lundi 25 juin

2 –Présentation des vœux pour l'AG



2 : Vœux COC

- 1 : Championnat + 16 ans féminins :
 - formule publiée après l'AG, en attendant les inscriptions, la formule est proposée par la COC, validée par le BD.
(Suit l'aménagement de l'article 78 des règlements généraux – Les clubs qui le souhaitent pourront demander à bloquer des dates pour réserver leur salle)

- 2 : Classement particulier :
 - Ajout d'un classement particulier dans les règlements 78 (supprimé par la COC fédérale dans les règlements particuliers des compétitions nationales) Concerne les phases de brassage avec uniquement matchs allers)

 - **Article 3.3.3**
 - EN CAS D'EGALITE ENTRE DEUX OU PLUSIEURS CLUBS A L'ISSUE D'UNE COMPETITION REGROUPANT PLUSIEURS POULES ET EN L'ABSENCE DE REGLEMENTATION PARTICULIERE A LA COMPETITION, CEUX-CI SONT DEPARTAGES SELON LES PROCEDURES SUIVANTES (DANS L'ORDRE) :
 - 1) PAR LE NOMBRE DES POINTS A L'ISSUE DE LA COMPETITION, CALCULE AU QUOTIENT SI NECESSAIRE (NOMBRE DE POINTS DIVISE PAR LE NOMBRE DE MATCHES JOUES EN CAS DE POULE AVEC UN OU PLUSIEURS EXEMPTS),
 - 2) PAR LA PLUS GRANDE DIFFERENCE DE BUTS SUR L'ENSEMBLE DES RENCONTRES, CALCULE AU QUOTIENT SI NECESSAIRE (NOMBRE DE BUTS DIVISE PAR LE NOMBRE DE MATCHES JOUES EN CAS DE POULE AVEC UN OU PLUSIEURS EXEMPTS),
 - 3) PAR LE PLUS GRAND NOMBRE DE BUTS MARQUES SUR L'ENSEMBLE DES RENCONTRES, CALCULE AU QUOTIENT SI NECESSAIRE (NOMBRE DE BUTS MARQUES DIVISE PAR LE NOMBRE DE MATCHES JOUES EN CAS DE POULE AVEC UN OU PLUSIEURS EXEMPTS),
 - 4) PAR LE PLUS GRAND NOMBRE DE LICENCIES(ES) COMPETITIFS(IVES) A LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE, MASCULINS OU FEMININS DANS LA CATEGORIE D'AGE CONCERNEE.

2 : Vœux COC

- 3 : Modification horaire rencontres:

	Vendredi	Samedi	Dimanche matin	Dimanche après-midi
-9 ans		Entre 14h et 16h	Entre 9h30 et 11h30	Entre 14h et 16h
-11 ans		Entre 14h et 16h30	Entre 9h30 et 11h30	Entre 14h et 16h
-13 ans		Entre 14h et 17h	Entre 9h30 et 11h30	Entre 14h et 16h30
-15 ans		Entre 14h et 17h	Entre 9h30 et 11h30	Entre 14h et 16h30
-18 ans		Entre 14h30 et 18h	Entre 9h30 et 11h30	Entre 14h et 16h30
+16 ans	Entre 20h et 21h	Entre 18h et 21h	Entre 9h30 et 11h30	Entre 14h et 16h30

2 : Vœux COC

- 4 : Critères d'inscription niveau région ou national

107.2.1 ACCESSION AU NIVEAU REGIONAL

NIVEAU DE JEU DE LA SAISON EN COURS

Pour limiter la participation à ces délayages des conditions d'inscription sont établies de la manière suivante :

-15 ans Filles

- 1/avoir une -15F Région **et** -13F Excellence Dép ou Honneur Dép
- 2/avoir une -15F Excellence Dép **et** -13F Excellence Dép

-15 ans Garçons

- 1/avoir une -15G Région **et** -13G Excellence Dép ou Honneur Dép
- 2/avoir une -15G Excellence Dép **et** -13G Excellence Dép

-17 ans Garçons

- 1/avoir une -17G Région **et/ou** -15G Région
- 2/avoir une -17G Région **et** -15G Excellence Dép
- 3/avoir une -18G Excellence Dép **et** -15G Région

-18 ans Filles

- 1/avoir une -18F Région/Chpt France **et/ou** -15F Région
- 2/avoir une -18F Région **et** -15F Excellence Dép
- 3/avoir une -18F Excellence Dép **et** -15F Région

La COC se réserve le droit d'étudier toutes demandes qui ne correspondent pas à ces critères. (exemple : création d'entente, projet club en particulier,...)

Sur l'ensemble des catégories, la COC et la TECHNIQUE sous validation du BD désigneront les numéro 1 et 2 qui pourront être directement qualifiés pour le délayage région. Les autres équipes devront se qualifier à travers des tournois selon le nombre d'équipes inscrites.

2 : Vœux COC

- 5 : Modification des tableaux de montée/descente en + 16 ans masculins
 - A compter de la fin de saison 2018/2019 deux montées en régions : modification des grilles

Saison 2017/2018

Nb de Descentes Région						
	0	1	2	3	4	5
1	M	M	M	M	M	M
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						D
9					D	D
10			D	D	D	D
11	D	D	D	D	D	D
12	D	D	D	D	D	D

Nb de Descentes Région						
	0	1	2	3	4	5
1	M	M	M	M	M	M
2	M	M	M			
3	M					
4						
5						
6						
7						
8						D
9					D	D
10			D	D	D	D
11	D	D	D	D	D	D
12	D	D	D	D	D	D

1ÈRE DIVISION TERRITORIALE

Saison 2018/2019

NB DE DESCENTES DE REGION						
	0	1	2	3	4	5
1	M	M	M	M	M	M
2	M	M	M	M	M	M
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						D
10					D	D
11			D	D	D	D
12	D	D	D	D	D	D

2ÈME DIVISION TERRITORIALE

NB DE DESCENTES DE REGION						
	0	1	2	3	4	5
1	M	M	M	M	M	M
2	M	M	M			
3	M					
4						
5						
6						
7						
8						
9						D
10					D	D
11			D	D	D	D
12	D	D	D	D	D	D

2 : Vœux COC

- 6 : Coupe des Yvelines : proposition de mettre des plateaux en place pour faciliter la désignation des rencontres

Pour les 1/8^{ème} de finale et ¼ de finale, les rencontres se dérouleront sous forme de plateaux pour les catégories jeunes (dès -11 ans au -15 ans).

-11 ans : 2 plateaux avec 4 rencontres chacun

-13 ans : 4 plateaux avec 2 rencontres chacun

-15 ans : 4 plateaux avec 2 rencontres chacun

Les rencontres se joueront sur terrain neutre en priorité ou à défaut dans l'un des clubs qualifiés. Les lieux des rencontres feront l'objet d'un appel à candidature auprès de l'ensemble des clubs du comité.

2 : Vœux COC

- COC :
 - 7 : Coupe des Yvelines : proposition de faire s'opposer en ¼ de finale deux équipes du même club si 3 sont présentes
 - ¼ finale pour toutes les catégories : si 3 équipes du même club sont présentes, dans ce cas, 2 d'entre elles sont systématiquement opposées.

 - 8 : Coupe des Yvelines : modification règlement sur participation des joueurs à la compétition
 - **Un joueur ou une joueuse ne peut participer que dans une seule catégorie d'âge.**

2 : Vœux COC

- 9 : Remplacement en cas d'absence d'arbitre : après validation auprès du secrétaire général de la FFHB, règlement remis en place pour permettre la possibilité de pouvoir faire arbitrer un licencié non arbitre présent dans la salle

Article 92 – SITUATIONS PARTICULIERES RELATIVES A L'ARBITRAGE

1- Absence d'arbitre ou de désignation ou Blessure d'un ou deux arbitres au cours de la rencontre.

Si le ou les juges-arbitres désigné(s) par une commission compétente ne se présente(nt) pas, il y a lieu d'appliquer les procédures décrites ci-après. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité pour les deux équipes.

- a) s'il y a un binôme officiel neutre ou un juge-arbitre officiel neutre, solliciter son concours,
- b) en cas d'absence d'un binôme officiel neutre ou d'un juge-arbitre officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel présent ou à tout juge-arbitre officiel présent, Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt) en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort,
- c) Si pas d'arbitre officiel dans la salle, un licencié JOUEUR dans sa catégorie ou les catégories au-dessus peut arbitrer la rencontre avec l'accord des deux clubs. Cette fonction ne sera pas comptabilisée dans la CMCD. Le fait de noter cet licencié JOUEUR sur la FDME vaut pour acceptation de la part des deux équipes.**
- d) à défaut de tout juge-arbitre officiel, chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer. Le tirage au sort décide de celui qui fera fonction, l'autre joueur ne peut en aucun cas prendre part au jeu (chaque équipe se trouve ainsi diminuée d'un joueur). Le remplacement des juges-arbitres défaillants est à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match.
- e) un licencié « Dirigeant » n'est pas autorisé à arbitrer

2 : Vœux CDA/CDJA

- 10 : Compte tenu des risques en cas de contrôle URSAFF, il est proposé de modifier les NDF d'arbitrage :
 - forfait d'arbitrage global (donc forfait match + indemnités annexes)
 - Tarifs proposés :

1ère division territoriale +16m (pré-régionale)	68,00
2ème division territoriale +16m (excellence)	66,00
3ème division territoriale +16m (honneur)	65,00
4ème division territoriale +16m (1ère div)	63,00
5ème division territoriale +16m (2ème div)	63,00

1ère division territoriale +16f (pré-régionale)	68,00
2ème division territoriale +16f (excellence)	66,00

2 : Vœux CDA/CDJA

- 9 : Tarifs proposés :

Equipes jeunes (Championnat et coupe) :

-11 ans féminines	45,00
-11 ans mixtes	45,00
-13 ans féminines	50,00
-13 ans masculins	50,00
-15 ans féminines	52,00
-15 ans masculins	52,00
-18 ans féminines	58,00
-18 ans masculins	58,00

Coupe des Yvelines :

+16 ans féminines	66,00
+16 ans masculins	68,00

2 : Vœux Statuts et règlements - CMCD

- 11 : Les rencontres arbitrés sur désignation en – 18 ans m & f sont prises en compte pour la CMCD en gardant le principe du N/2 pour le samedi
- 12 : Le nombre d'arbitrage « offerts » par club et par saison sera limité à 10 si le nombre de candidats ayant validé la théorie est supérieur à 2, afin d'éviter les candidatures multiples d'un club visant à remplir sa CMCD

2 : Vœux Développement

- Développement : (existait « officieusement » auparavant)
 - 13 : Aide aux nouveaux clubs :
 - Année 1 : gratuité d'affiliation, d'engagement, licences
 - Année 2 : paiement d'un 1/3 du prix pour l'affiliation, les engagements et les licences et dotation de 500 € chez notre partenaire ou sur présentation de facture si le matériel non disponible chez notre partenaire
 - Année 3 : paiement de 2/3 du prix pour l'affiliation, les engagements et les licences
 - Année 4 : paiement normal
 - **Cette gratuité ne comprend pas le tarif FFHB et Ligue (20 licences gratuites la première année par la FFHB)**



2 : Vœux Développement

- 14 : Appel à projets clubs subventionnés par le comité sur dossier
 - Matériel, déplacement, formation

2 : Vœux Technique

- 15 : Après validation par assurance et statuts et règlements FFHB :
 - Sous classement uniquement autorisé pour une -13 ans filles première année pour descendre en – 11 ans filles

2 : Vœux Technique

Aménagement des règles
sur les catégories jeunes
de moins de 9 à moins de 15 ans
Féminins et masculins

Aménagements de règles, les objectifs

Il y a autant d'avis que d'entraîneurs... Notre volonté est d'harmoniser les règles sur l'ensemble des catégories autour d'une philosophie commune :

- Développer les savoirs faire individuels, défensifs et offensifs (multiplicité des formes de jeu)
- Proposer des dispositifs défensifs permettant le développement et la variété des intentions (Harceler, Dissuader, Interceptor). La neutralisation est l'ultime recours.
- Permettre le développement de notre discipline en prenant en compte les problématiques de chaque niveaux de jeu :
 - Développer la motricité sur les niveaux débutants et placer le joueur en situation de réussite (JTT)
 - Développer les savoirs faire complexes du jeu autour de la zone pour les niveaux confirmés (accès aux sélections, tournoi région...)
- Permettre l'accès aux joueurs à l'ensemble des postes (gardien de but)

Les aménagements communs

- Engagement du gardien de but depuis sa zone au coup de sifflet de l'arbitre sur le jeu tout terrain.
- Contacts interdits sur le jeu tout terrain.
- Interdiction de recourir à la prise en strict d'un(e) ou plusieurs joueur(euses) sur les temps de jeu autour de la zone. La stricte tout terrain de tous les joueur(euse) est quant à elle autorisée.
- Interdiction de recourir au changement systématique attaquant / défenseur.
- Sanction en cas de non-respect des aménagements de règles et formes de jeu :
 1. Avertissement à l'officiel responsable
 2. Si récidive, exclusion d'un joueur (désigné par l'officiel responsable jamais le même)
 3. Si toutefois une équipe refuse d'appliquer ces règles, l'arbitre, le tuteur ou l'officiel responsable adverse le note sur la feuille de match, le dossier sera alors étudié par le comité et pourra donner match perdu par pénalité, 0 point et un score de 10 à 0.
- Préconisation de faire jouer plusieurs gardiens au cours d'un match

Moins de 9 ans Mixtes

	Aujourd'hui		Proposition 2018/2019	
	Match Simple	Tournoi	Match Simple	Tournoi
Type de match	Match Simple	Tournoi	Match Simple	Tournoi
Temps de jeu	2x12	2x8	3x9	2x9
Pause	3 minutes de pause entre les mi-temps et 10 minutes de pause entre deux matchs lors d'un tournoi		3 minutes de pause entre les mi-temps et 10 minutes de pause entre deux matchs lors d'un tournoi	
Nbre de joueurs	4+1		4+1	
Espace de jeu	1/2 terrain		1/2 terrain	
Taille de ballon	Type sea éducatif		Type sea éducatif	
Exclusion	1'		1'	
Formes de jeu	HàH Tout terrain contact interdit		HàH Tout terrain contact interdit	
Engagement	Par le GB		Par le GB au coup de sifflet	
Temps mort d'équipe	0	0	0	0
Jet de 7 mètres	5m en appui		5m en appui	
Gardien de but			Il est préconisé de faire jouer plusieurs gardiens au cours d'un match.	
FDME	10 joueurs		10 joueurs	
Managérat	Rester positif et respectueux		Rester positif et respectueux	

Moins de 11 ans Féminines et Mixtes

	Aujourd'hui		Proposition 2018/2019	
	Match Simple	Tournoi	Match Simple	Tournoi
Type de match	Match Simple	Tournoi	Match Simple	Tournoi
Temps de jeu	2x15	2x10	3x11	2x11
Pause	5'		3'	
Nombre de joueurs	5+1		5+1	
Espace de jeu	Terrain handball avec réducteurs		Terrain handball avec réducteurs	
Taille de ballon	Taille 0		Taille 0	
Exclusion	1'		1'	
Formes de jeu	HàH Tout terrain contact interdit		HàH Tout terrain contact interdit	
Engagement	Par le GB		Par le GB au coup de sifflet de l'arbitre	
Temps mort d'équipe	1/Match	1/Match	1/Match	1/Match
Jet de 7 mètres	6m en appui		6m en appui	
Gardien de but			Il est préconisé de faire jouer plusieurs gardiens au cours d'un match.	
FDME	12 joueurs		12 joueurs	
Managérat	Etre positif, constructif et avoir une attitude correcte vis-à-vis de l'équipe adverse		Etre positif, constructif et avoir une attitude correcte vis-à-vis de l'équipe adverse	

Moins de 13 ans EDF, HDM et EDM

	Aujourd'hui		Proposition 2018/2019, ED Féminines, HD et ED Masculins	
Type de match	Match Simple	Tournoi	Match Simple	Tournoi
Temps de jeu	3x13	2x13	2x20	2x13 à 3 2x10 à 4
Pause	5'		5'	
Nombre de joueurs	TT1 : 6+1 TT2 : 5+1 TT3 : 6+1	MT1 : 6+1 MT2 : 6+1	MT1 : 5+1 MT2 : 6+1	MT1 : 5+1 MT2 : 6+1
Espace de jeu	Terrain handball		Terrain handball	
Taille de ballon	Taille 1		Taille 1	
Exclusion	2'		2'	
Formes de jeu	TT1 : H à H tout terrain TT2 : Libre TT3 : Libre 1 joueur >9m	MT1 : H à H tout terrain MT2 : Libre 1 joueur >9m	MT 1 : Libre MT 2 : Libre avec 1 joueur au moins >9m	MT 1 : Libre MT 2 : Libre avec 1 joueur au moins >9m
Temps mort d'équipe	2/Match mais un seul par TT	2/Match mais un seul par MT	2/Match mais un seul par MT	2/Match mais un seul par TT
Jet de 7 mètres	7m en appui		7m en appui	
Gardien de but	Pas de préconisation		Il est préconisé de faire joueur plusieurs gardiens au cours d'un match.	
Feuille de match	12 joueurs		12 joueurs	
Managérat	Interdiction de : Recourir à la prise en individuelle stricte sur un (e) joueur (se) Recourir au changement attaquant-défenseur		Interdiction de : Recourir à la prise en individuelle stricte sur un (e) joueur (se) Recourir au changement attaquant-défenseur	

Moins de 13 ans Féminines et Masculins autres niveaux

Ce qui change :

- Engagement au coup de sifflet de l'arbitre depuis le GB sur les temps de jeu tout terrain
- Neutralisation interdite sur les temps de jeu tout terrain
- Préconisation de faire jouer plusieurs gardiens au cours d'un match
- En coupe des Yvelines, le règlement adopté est celui de l'équipe évoluant au plus bas niveau

Les – 15 ans Féminins et Masculins

Ce qui change :

- La défense en 1^{ère} mi temps est obligatoirement étagée avec 1 joueur(se) en dehors des 9 mètres.
- La défense en 2^{ème} mi temps est libre.
- La prise en défense individuelle stricte est interdite.

Projets Technique : Stages de découverte

- Au sein d'un même bassin, proposer des stages ouverts à tous sur les catégories jeunes -11 à -15 ans.

Les clubs mettent à disposition leurs installations sportives

Ils communiquent auprès de leurs adhérents les informations au stage

Le comité prend en charge les frais des encadrants

Stage payant / gratuit ?

Projets Technique : Travail par bassin

- Organiser des rassemblements sur les catégories -15 ans et -18 ans.

1 regroupement à chaque cycle scolaire ?

tournois inter bassin sur les temps des vacances scolaires,

Stages durant les vacances scolaires,

2 : Vœux Secrétariat

- 17 : Tarifs sur guide financier :

VACATIONS

CADRE RESPONSABLE

	Diplômé entraîneur inter régional (Niv 4) ou expert fédéral (Niv 6)	Diplômé entraîneur régional (Niv 3)
Tutorat formation de cadres (environ 2 heures /-demi-journée)	42,00 €	40,00 €
Tutorat formation de cadres (journée).....	85,00 €	80,00 €
Entraînement de sélection (demi-journée)	42,00 €	40,00 €
Entraînement de sélection (journée)	85,00 €	60,00 €
Tournoi de sélection Pour une journée	110,00 €	80,00 €

RESPONSABLE

	Diplômé en Animateur Handball (Niv 2) minimun
Demi-journée	30,00 €
Journée d'entraînement	60,00 €
Journée de tournoi.....	80,00 €

Nouveaux :

VACATIONS CADRE RESPONSABLE

Montant horaire (net) :	(Niv 4)	(Niv 3)
Tutorat formation de cadres (demi-journée = 2h30)	18,00 €	16,00 €
Tutorat formation de cadres (journée = 5h00)	18,00 €	16,00 €
Entraînement de sélection matinée (demi-journée = 2h30)	18,00 €	16,00 €
Entraînement de sélection journée (journée = 5h00)	18,00 €	16,00 €
Tournoi de sélection journée (journée = 5h00)	18,00 €	16,00 €

ADJOINT

	Niv 2
Demi-journée (demi-journée = 2h30)	11,00 €
Journée d'entraînement (journée = 5h00)	11,00 €
Journée de tournoi (journée = 5h00)	11,00 €

2 : Vœux Secrétariat

- 18 : Quand un club n'a pas de moyen de paiement pour régler l'arbitre, et dans le cas où c'est le comité qui prend en charge le paiement dudit arbitre et refacture le club : application d'un forfait de (50 €) au club concerné en plus de la refacturation de l'arbitrage
- 19 : Arrêt de la vente de matériel (cartons d'arbitre, etc...)

2 – Arrêtés des comptes au 31/12/17



3 – Arrêtés des comptes au 31/12/17

Résultat 2016	+	12 k€
Recettes	+	20 k€
Achats de licences	-	6 k€
Coût des copieurs	+	32 k€ (arrêt de contrats)
Salaires et charges	+	46 k€ (départ non remplacé)
Divers	+	6 k€
Résultat 2017	+	107 k€

Par conséquent cette année 2017 se traduit également par une augmentation significative de la trésorerie avec un solde de 217 k€.

3 – Arrêtés des comptes au 31/12/17

Dossier : COMITE DEP DU HANDBALL DES YVEL

Compte de résultat synthétique

Le 05/05/2018

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

COMITE DEP DU HANDBALL DES YVELI

Edition du : 01/01/2017 au 31/12/2017

Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	182 503	188 711	Ventes de marchandises	348 192	321 420
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	100 051	107 678
Achats d'approvisionnement		330	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	98 401	133 618	Subventions d'exploitation	50 326	62 109
Impôts, taxes et versements assimilés	1 372	1 959	Autres produits	1	2 017
Rémunération du personnel	82 815	116 051	Produits financiers	519	382
Charges sociales	26 396	30 633			
Dotations aux amortissements	498	76			
Dotations aux provisions		3 975			
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)	391 985	484 352	TOTAL (I)	499 088	493 603
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	2 152	8 753	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	2 119	11 044
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	394 137	493 104	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	501 207	504 647
BENEFICE OU PERTE	107 070	11 543			
TOTAL GENERAL	501 207	504 647	TOTAL GENERAL	501 207	504 647

3 – Arrêtés des comptes au 31/12/17



4 – Retour sur AG FFHB

- Sujet central : baisse des subventions CNDS, appel au boycott de la journée du sport
- Résine
- Off / CF -18 ans
- Présentation de la nouvelle architecture des formations (slides suivants)



Le timing de l'évolution de « l' Architecture des formations »

2016 & 2017

Phase de **PREPARATION**

Sens, principes, pistes de travail, ...

2018. CONSULTATIONS

Confronter les travaux aux regards des
différents acteurs :

CA FFHB, Territoires, entraîneurs,

7 Master, LNH/LFH, UCPH, AJPH

MS / COSMOS / Branche Pro / CFA / Université / Ed. Nat .

2019/2020

Phase Mise en oeuvre



BESOINS POUR ENCADRER LA PRATIQUE SPORTIVE / SOCIALE / ARBITRAGE / CLUB

➤ Animer les différentes offres de pratiques dans et en dehors de la structure :

- Ouvrir le club à de nouveaux pratiquants
- Accueillir un public sport santé

➤ Encadrer la pratique sportive (dite traditionnelle et compétitive au sein d'un club) :

- Encadrement des équipes et des accompagnateurs des équipes de jeunes
- Animation de l'école de HB
- Entraînement de la formation initiale jusqu'à un niveau régional de compétition

➤ Promouvoir les activités et les services de la structure

- Mise en œuvre du projet associatif, sportif et citoyen du club
- Organisation d'événements de promotion et de communication

EDUCATEUR DE HANDBALL

PSC1

Niveau IV à 2 mentions de 250h chacune ou 400h pour les 2. En Autonomie et en Responsabilité

Mention animateur de pratiques socio-éducatives 250 H

UC 2B Animer des pratiques socio-éducatives 150H

Certificat Pratiques éducatives

Certificat Pratiques sociales

Module
Animateur
BabyHand et Hand
1^{er} pas
30H

Module
Animateur Minihand
et Hand à 4
30H

Module
Animateur Handfit
Sport Santé
30H

Module
Animateur
Handensemble
30H

Module
Agir dans différents milieux socio-éducatifs
30H

Mention Entraîneur territorial 250 H

UC 2A Entraîner une équipe en compétition jusqu'au niveau régional 150H

Certificat Entraînement **Adultes**

Certificat Entraînement **Jeunes**

Module
Entraîneur Adultes 70 H

Module
Entraîneur Jeunes 70 H

Module
Animateur d'École d'arbitrage 10H

UC1 : Participer à la vie associative d'une structure FFHB 100H

Certificat Contribuer à l'Animation sportive de la structure 60H

Certificat Contribuer au fonctionnement de la structure 40H (

Module
Créer des Clubs
/ lieux de
pratique

Module
entraîneur
Handensemble

Module
Diversifier ses
activités et
services

Module
Partenariat
sponsoring et
mécénat

Module
Accompagnateur de
handball
20H

Module
Animer – Encadrer en
sécurité
40H

Module
Le projet associatif
Gestion et
administration 20H

Module
Valoriser – Promouvoir
ses activités 20H

Module
Accompagnateur
r JAJ

Module Pratique
Beach Handball

Module
Accompagnateur-
Tuteur

Module
Juge superviseur
d'arbitrage

ET DEMAIN ? SE PREPARER ENSEMBLE



OCT 2018

ACCOMPAGNEMENT collectif et Individuel des Territoires

PLAN DE FORMATION INDIVIDUEL

1^{er} semestre 2019

DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT

2019/2020

Ouverture Nouvelles
Offres

5 – Projet lutte contre les incivilités

- Respect des arbitres et JAJ
- Mise en place d'un protocole avant match (finales de coupe)
- Roller up distribués lors de l'AG aux clubs
- Top quizz basket pour les finales (à voir...)
- Clips vidéo avec ESP78



6 – Questions diverses

- Modification championnats régionaux :
 - - 15 ans masculins même formule que – 17 ans masculins (plus de descente à la toussaint)
 - - 18 ans féminines réduction du nombre d'équipes en ligue : formule avec 2 poules (1 Elite et 1 excellence)

Prochaines échéances

- 30 mai : tournoi UNSS 4*4 à Achères
- 9 juin : envoi ordre du jour
- 23 et 24 juin : finales de coupe et challenge à Conflans
- 30 juin : Assemblée générale (lieu à trouver)
 - ODJ : changement adresse siège social



Merci à tous

